

Vaccinations et recommandations de santé avant pèlerinages ou voyages à l'étranger

1/2

Les médecins sont souvent consultés pour des demandes de vaccinations ou des avis sur les précautions à prendre avant un pèlerinage ou un voyage. Ces précautions sont disponibles dans les centres de vaccination ou sont consultables en ligne (par exemple en région toulousaine):

*<http://www.chu-toulouse.fr/-conseils-aux-voyageurs->
<http://www.chu-toulouse.fr/-recommandations-par-pays->
<http://www.toulouse.fr/web/sante/vaccination>*

Plus spécifiquement, pour les pèlerins de La Mecque, MENO-MUNE A, C, Y, W135 est obligatoire (2015), et le voyageur doit pouvoir présenter **un certificat de vaccination** datant de plus de 10 jours et de moins de 3 ans.

Plus généralement, quand il est interrogé, le médecin peut informer son patient qu'à la demande de visa, la liste des vaccins nécessaires lui sera donnée.

Le médecin qui vaccine est tenu d'informer le patient des risques spécifiques le concernant liés à une éventuelle vaccination indispensable pour réaliser son voyage. Par ailleurs, la rédaction d'un certificat médical contre-indiquant la vaccination peut être considérée comme un certificat de complaisance, si l'indication médicale n'est pas strictement justifiée.

Vaccinations et recommandations de santé avant pèlerinages ou voyages à l'étranger

2/2

...

La vaccination des enfants demandée par les parents doit respecter les contre-indications médicales définies par les soignants ; en cas d'incitation à réaliser une vaccination contre-indiquée ou dangereuse chez un enfant ou un majeur protégé, un signalement respectant les modalités légales peut être discuté.

À l'occasion d'une vaccination notamment, en cas de suspicion ou de connaissance d'un voyage à l'étranger ayant pour objectif la **pratique rituelle de l'excision**, une information doit être donnée par le médecin sur l'interdiction par les autorités françaises d'une telle pratique, et les risques encourus par les responsables légaux de la mineure au moment du retour en France (cf Fiche excision).